



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : 421-00859

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 2 NOVEMBRE 2016

Inscrire le nom du signataire : Signé par l'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député

Réponse du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

L'industrie céréalière

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend bonne note de l'appui des pétitionnaires à l'égard des politiques internationales d'encouragement à l'agriculture qui visent à aider les exploitations agricoles familiales, ainsi qu'à l'égard des politiques et programmes canadiens qui protègent le droit des petites exploitations familiales dans les pays en développement d'utiliser et d'échanger librement des semences.

La faim et la pauvreté demeurent des obstacles majeurs au développement mondial et qu'il y a un lien étroit entre la croissance de la production agricole, l'élimination de la faim et de la pauvreté et la prospérité économique dans les pays en développement. L'accroissement de la sécurité alimentaire est l'un des trois thèmes prioritaires du Canada en matière de développement international, comme le formule le Plan d'action sur l'efficacité de l'aide du Canada.

Dans bon nombre de pays en développement, une grande partie des pauvres en milieu rural tirent leur subsistance et leur revenu de l'agriculture. Par conséquent, il est essentiel d'accroître les

investissements à long terme dans le développement agricole durable axé sur les petits exploitants pour éliminer l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Cette approche favorise une économie dynamique et croissante qui crée des emplois, augmente le revenu et améliore le bien-être alimentaire et nutritionnel des familles et des collectivités.

En matière d'aide internationale, le Canada favorise une approche globale qui comporte non seulement des initiatives pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats, mais aussi de l'investissement à long terme pour encourager les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles durables et la promotion de la recherche novatrice pour accroître le rendement agricole.

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est l'organisation internationale dont le but est de « mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous ». La participation au sein de cette organisation internationale a pour effet de stimuler les investissements et les innovations dans l'amélioration des plantes dans l'intérêt des agriculteurs et de la population du monde entier. Le Canada appuie ces buts et, comme soixante-treize autres pays et deux organismes intergouvernementaux, est un membre de l'UPOV.

Le Canada a modifié sa *Loi sur la protection des obtentions végétales* en février 2015 pour correspondre à l'Acte de 1991 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV 91). Les modifications à la *Loi sur la protection des obtentions végétales* comprennent le concept explicite du « privilège de l'agriculteur », selon lequel les producteurs peuvent continuer à conserver, à conditionner (nettoyer, traiter, etc.) et à entreposer les semences de variétés végétales protégées en vertu de la *Loi* et à utiliser ces dernières pour ensemercer leurs terres.

Le gouvernement du Canada poursuit son engagement de répondre aux besoins de notre secteur agricole et d'appuyer nos partenaires internationaux afin d'assurer la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture, et ce, à l'échelle mondiale.